

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 février 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mercredi 03 février 2016 dans la salle du Conseil, sous la Présidence de M. Christian CIERCOLES, Maire.

Ouverture de la séance : 19 heures 00.

Madame Séverine CALMETTES a été nommée secrétaire de séance.

Madame Marlène SENDRON a été nommée secrétaire de séance auxiliaire.

PRÉSENTS : MMES SAGET, CARBO, CALMETTES, AUGER, BOUSSEMART, TULET, KERVERN. MM CIERCOLES, MARCHAND, MONTALIEU, GUITARD, VERDIER.

ABSENT EXCUSÉ : MMES MONZON, VOLTES, MM CARLES.

ABSENT NON EXCUSE : MM THURIES.

PROCURATION : MM TIBAL à MM CIERCOLES.

MM ANJARD à MME TULET.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du précédent conseil en date du 27 janvier 2016.

1- Permis d'aménager Chemin de Lutché.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Lotissement Communal situé Chemin de Lutché, parcelles B 1785 et B 1072 pour la création de 9 lots. Il demande à son assemblée l'autorisation d'effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce permis d'aménager et de signer tous documents s'y afférent.

Pour : 11

Abstention : 1

2- Autorisation d'assignation assurance Dommages Ouvrage.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que depuis plusieurs années nous rencontrons de sérieux problèmes d'infiltrations et de dysfonctionnement de chauffage (pompe à chaleur) à l'école élémentaire.

Après multiples relances de notre part par lettre recommandées, auprès de l'assurance Dommage Ouvrage, ces dossiers sont toujours en instance par le Cabinet ELS, mandaté en qualité d'expert par GROUPAM D'OC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'engager les actions en justice devant les juridictions compétentes pour obtenir l'indemnisation des désordres affectant l'école élémentaire (toiture, ouverture et pompe à chaleur) à l'encontre de l'assureur Dommages Ouvrage et des Entreprises.

Voté à l'unanimité

Fin de la séance 20h15